***ASSOCIATION POUR L’INFORMATION ET LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIES***



**PAS DE CALAIS**

STOP AU RACKET

Alors qu’un grand nombre des consommateurs se retrouvent à nouveau dans le rouge et que l’inflation ne cesse de progresser, une consultation est organisée par Maisons et cités pour la mise en place d’une contribution du locataire aux travaux d’économie d’énergie et la mise en œuvre de la 3ème ligne lors de la réhabilitation des logements de type Camus-bas :

**1412 Camus Bas sont concernés**

* **Sur le Territoire d’HENIN : 376 camus bas**
* **Sur le Territoire de LENS : 458 camus bas**
* **Sur le Territoire de DOUAI : 526 camus bas**
* **Sur le Territoire de VALENCIENNES : 52 camus bas**

En complément du loyer et des charges, cette contribution peut être demandée au locataire lorsque le bailleur a réalisé dans le logement des travaux d’économies d’énergie et au titre du partage des économies de charge à partir de la date d’achèvement des travaux, sous certaines conditions :

**Elle est possible depuis la loi Molle de 2009 et n’a jamais été mise en œuvre dans le Pas de Calais.**

Il serait donc possible de demander au locataire le reversement d’une partie des économies réalisées, jusqu’à 50% pendant 15 ans :

Forfait de cette contribution proposé par maisons et cités :

• Pour les Logements MASSIRENO la contribution MOYENNE sera de 25€ / mois

• Pour les Logements GR BBC la contribution MOYENNE sera de 18€/ mois

**Notre association est favorable aux projets qui permettent des économies d’énergie mais nous refusons ce nouveau racket qui serait opéré en direction des locataires dans une période où les tarifs énergétiques explosent.**

**Depuis 2009 mise en œuvre de la loi Molle que nous contestions, la vie a changé ….**

La vie de tous les jours devient un vrai parcours du combattant pour bon nombre de locataires (Augmentation du prix de l’essence, des denrées alimentaires, électricité, fioul, mutuelles, assurances, etc…).

Durant la pandémie des milliards ont été engrangés par le gotha des multinationales françaises comme LVMH ou Bolloré. La finance est au beau fixe, les indices boursiers sont au plus haut.

**Nous disons STOP à ces injustices et c’est pourquoi nous demandons la mise en place de mesures immédiates :**

- **Une TVA réduite pour tous les produits de consommation courante ainsi que sur les charges contraintes (eau, énergie, logement…)**

- **Le gel immédiat des prix des carburants et du fioul domestique au minimum pour 6 mois.**

Durant cette période rappelons par exemple également le désengagement financier de l’État : L’enveloppe en subvention pour les aides à la pierre était à hauteur de presque 3 milliards d’euros au budget 2000, l’État ne la finance plus aujourd’hui.

Depuis quelques années les dépenses de logement dans le budget des ménages a explosé : 17 % en 1984 contre près de 25 % aujourd’hui ! Et l’effort financier augmente évidemment en proportion inverse des revenus du ménage. On compte ainsi 5,7 millions de personnes consacrant plus de 35 % de leurs revenus au logement, un chiffre qui a augmenté de 44 % depuis 2006.

**Des moyens existent pour développer le logement social en améliorant le confort et l’environnement.**

**Il est inadmissible de faire supporter de nouvelles charges aux locataires qui contribueraient à augmenter les difficultés de paiement et la précarité.**

Le 3 mars lors du conseil d’administration ensemble exigeons le retrait de ce projet

**Pétition**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Noms prénoms** | **Téléphone**  | **Mail**  | **Signature**  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

***INDECOSA CGT 62 - 63, rue René Lanoy - BP 176 - 62303 LENS Cédex 🕿 03.21.79.64.50 🗎 03.21.70.68.71***